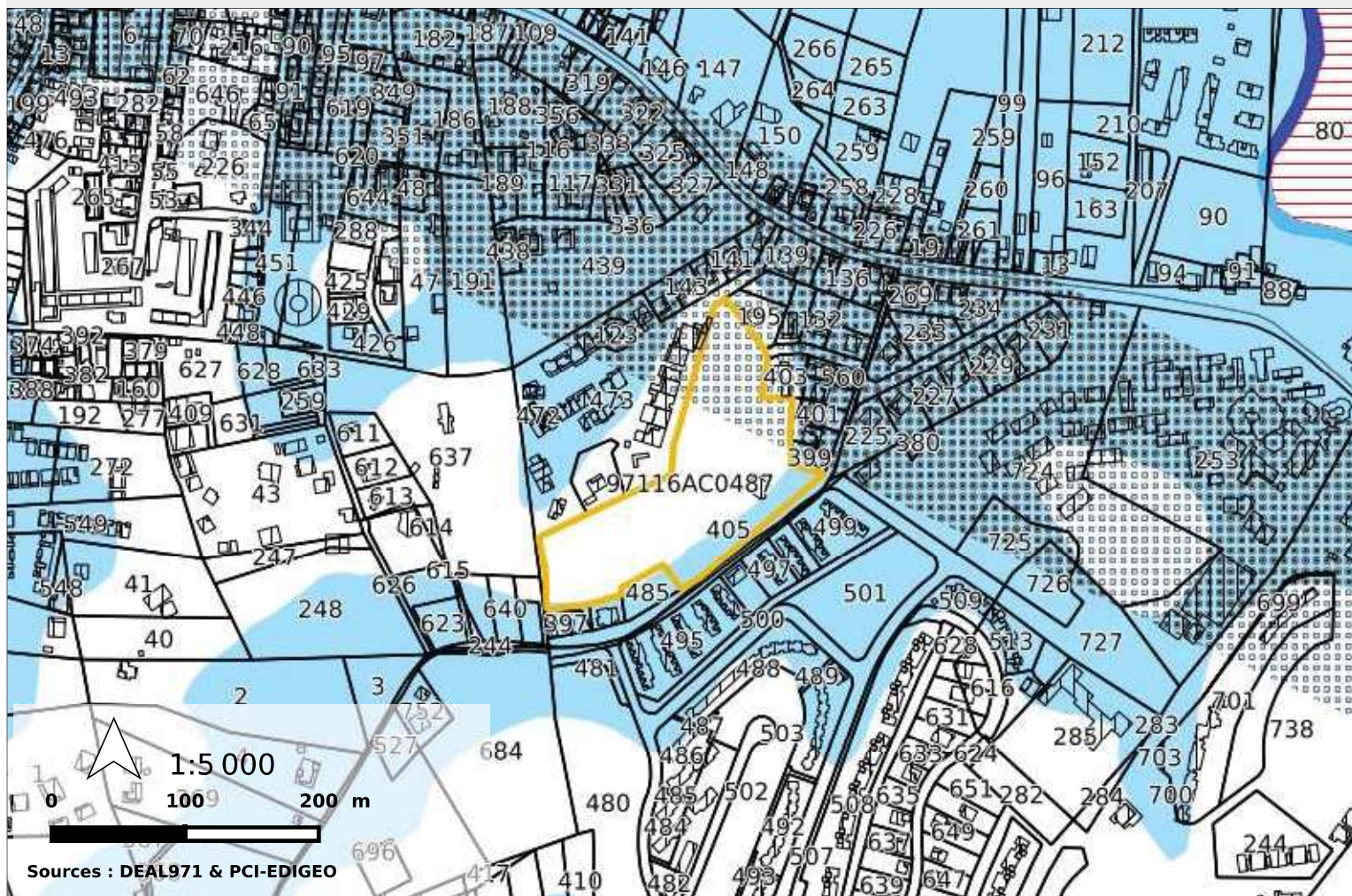


**PLAN DE PRÉVENTION DES
RISQUES NATURELS**
- Commune de Morne-à-l'Eau -

**Plan de zonage
règlementaire**

Règlementation de la parcelle : 97116AC0487



> Légende de la carte

Zones inconstructibles			
	6 - Aléa houle cyclonique fort		4 - Aléa mouvement de terrain fort
			5 - Aléa inondation fort
Zones constructibles sous prescriptions			
	3 - Zones soumises à projet d'aménagement		8 - Zones de faille
	2 - Zones soumises à prescriptions individuelles et/ou collectives		9 - Zones des grands-fonds
	1 - Zones soumises à prescriptions individuelles		7 - Parc national
0 - Zones soumises aux règles communes à l'ensemble du territoire			

Partie règlementaire

> Informations sur les aléas concernant la parcelle : 97116AC0487

Nature de l'aléa	Faible	Moyen	Fort
Aléa liquéfaction	X		
Aléa zone de faille		X	

Zone	Niveau de contraintes	Nature des prescriptions	Titres
0	contraintes courantes	dispositions applicables à l'ensemble du territoire	cf Titres I et II
1	contraintes faibles	prescriptions individuelles	cf Titres I, II et VI
8	contraintes faibles	prescriptions individuelles	cf Titres I, II et VI

> Règlement applicable à la parcelle : 97116AC0487

Titre I	Le titre de règlement correspondant est téléchargeable en cliquant sur le numéro affiché dans l'infobulle de la parcelle dans l'interface cartographique
Titre II	Le titre de règlement correspondant est téléchargeable en cliquant sur le numéro affiché dans l'infobulle de la parcelle dans l'interface cartographique
Titre VI	Le titre de règlement correspondant est téléchargeable en cliquant sur le numéro affiché dans l'infobulle de la parcelle dans l'interface cartographique

PORTER À CONNAISSANCE
DE L'ALÉA INONDATION
- Commune de Morne-à-l'Eau -

> Informations sur le "Porter à Connaissance" - parcelle : 97116AC0487

Nature de l'aléa	Faible	Moyen	Fort
Aléa inondation		X	

Précaution d'utilisation

Les informations délivrées sur ce site sont à titre indicatif, non contractuelles et non exhaustives pour faciliter la compréhension et la visualisation cartographique des données PPR par l'utilisateur.

Pour tout renseignement concernant le PPRN opposable ou le Porter à Connaissance, vous pouvez demander des informations complémentaires au Service Urbanisme de la commune ou aux services de la DEAL.